



Rentrée Scolaire 2018-2019

Accueil extrascolaire-

Commune de Wasseiges

081/40-83-01

atl@wasseiges.be

cindy.stessens@wasseiges.be



**on y va , on y va ...
c'est la rentrée**

Chers parents,

Nous voici déjà au mois de septembre et sa rentrée scolaire ! Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances et vous souhaitons de passer, une fois de plus, une très bonne année à nos côtés. Nous vous invitons à lire attentivement notre règlement et surtout à le respecter tant par vous-même que par vos enfants.

Merci de vérifier les données ci-jointes, de les compléter si besoin et d'obligatoirement nous le retourner.

Le règlement d'ordre intérieur vous a été distribué début d'année scolaire 2016-2017, il reste disponible au P'tit 4 Heures, à l'administration communale de Wasseiges et sur le site de l'administration (www.wasseiges.be) et est distribué à tous nouveaux parents.

L'étude dirigée encadrée par un enseignant du primaire, sera à nouveau proposée dès le 04 /09 pour les enfants qui le souhaitent et dès le 10/09 uniquement pour les enfants inscrits.

Pour inscrire les enfants, il est IMPÉRATIF de remplir le document ad hoc.

Toutes idées ou suggestions restent les bienvenues.

Nous restons à tout moment à votre disposition pour un entretien éventuel ou pour une visite des locaux, merci de prendre rendez-vous avec Cindy Stessens au 081/40-83-01

Nous vous invitons à compléter et à remettre pour le 7 septembre les documents suivants :

- la fiche signalétique : A VERIFIER PAR TOUS LES PARENTS, merci d'y faire les modifications en couleur.
- un document d'inscription pour l'étude dirigée
- un document d'inscription pour l'accueil du matin avant 7h00
- la demande de QR Code, à remplir par tout le monde obligatoirement.

Nous vous remercions et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour mériter la confiance que vous nous accordez.

Daniel Paris

Echevin responsable

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter :

La coordinatrice ATL-responsable du P'Tit 4 Heures : cindy.stessens@wasseiges.be

081/40-83-01

L'Echevin responsable : DANIEL PARIS : 0490/64-53-80

Factures et Payements : MONIQUE DUPONT : 081/40-89-96



QR CODES



Nous reprendrons cette année avec les QR Codes que chaque enfant doit TOUJOURS avoir sur son cartable.

Rien ne change en ce début d'année. Nous vous rappelons donc les points suivants :

- Les enfants sont pris en charge par l'accueil extrascolaire dans les différentes écoles à partir de 15h45 (lu-ma-je-ve) et à partir de 12h15 le mercredi. C'est à partir de ces heures que l'accueil devient payant, même pour quelques minutes.
- Le badge sera scanné auprès d'un accueillant au moment de votre sortie réelle.
- Si vous ne venez pas présenter votre QR code (badge), la présence de chacun de vos enfants sera comptée jusque 18h sans discussion possible. De plus, un forfait de 10,00€ sera automatiquement comptabilisé par enfant, quelle que soit l'heure de reprise.
- Deux badges gratuits (distribués l'année scolaire passée) sont en votre possession. (les nouveaux élèves les recevront après leur inscription) 1 obligatoirement pour le cartable et 1 pour le trousseau de clés d'1 des parents. La validité des badges est de 3 ans à partir de l'inscription.
- Si vous avez besoin de nouveaux badges, merci de remplir le bulletin ci-joint pour en faire la demande.



- Toute réclamation est à formuler auprès de Cindy Stessens (081/40-83-01) à l'administration communale. En cas d'absence de cette dernière, merci de demander Madame Monique Dupont (081/40-89-96).

Vous recevrez la facture du mois écoulé pour le 10 du mois suivant. Merci d'en faire le paiement dans les 15 jours dès réception du document.

Afin d'éviter tout problème lors du paiement, merci de bien faire attention d'indiquer la bonne communication et d'utiliser le bon compte, sans quoi le paiement ne s'enregistre pas automatiquement dans notre programme. **Soyez vigilants lors de la réception de la facture.**

En cas de non paiement, un 1^{er} rappel vous sera envoyé. A défaut de paiement, un recommandé sera alors adressé et un intérêt de retard vous sera réclamé. Votre dossier sera alors envoyé à notre huissier.



Je soussigné(e)parent de

.....

déclare avoir besoin de :

Aucun badge

1 badge

2 badges



si vous avez plusieurs enfants merci
de préciser pour lequel il faut refaire
le(s) badge(s)

Chaque badge supplémentaire commandé, me sera facturé 3,00€/pièce et
apparaîtra sur ma facture de septembre.

Par ma signature, je m'engage à ce que mon enfant ait toujours son badge sur
son cartable.

En cas de non présentation du badge, je suis au courant que l'heure de fin qui
me sera facturée sera 18h00 et non l'heure réelle de départ en plus du forfait
de 10,00€ par badge non présenté.

Date + Signature



ETUDE DIRIGEE
RÈGLEMENT



Nous organisons une étude dirigée, d'une durée d'1h, le lundi, mardi, mercredi et jeudi. Elle est suivie d'un accueil jusqu'à 18h. Il n'y a pas d'étude le vendredi et veille de jour férié. Il n'est pas prévu non plus que les enfants fassent leurs devoirs pendant les journées pédagogiques, même seuls.

L'étude est facturée au même prix que l'accueil, à savoir, 1.40€/h.

Le temps de l'étude dirigée ne peut pas être interrompu, ce n'est pas une garderie. Il s'agit d'une inscription pour l'heure complète. Les parents sont tenus d'y inscrire ou non leur(s) enfant(s) et de tenir leur engagement. Ce n'est pas non plus un cours particulier dispensé à l'élève. Il est de la **responsabilité des parents de s'assurer de la bonne réalisation et de la compréhension des devoirs de l'enfant**.

L'inscription est valable jusqu'à la veille des examens de fin d'année et ne sera prise en compte qu'après signature des parents qui donnent ainsi leur accord avec l'intégralité du règlement de l'étude.

Les enfants qui ne sont pas inscrits, sont pris en charge par les accueillantes dans les locaux du P'Tit 4 Heures, aucun devoir n'est assuré durant cette période.

L'étude dirigée, est gérée par Madame Stessens. Pour toutes questions ou remarques concernant le fonctionnement de l'étude, merci de prendre contact directement avec elle au 081/40-83-01.

Vie à l'étude ...

L'étude, est surveillée par 1 responsable qualifié. C'est un endroit où les enfants travaillent seuls et sans faire de bruit.

S'ils rencontrent des difficultés, ils sont autorisés à demander une explication, mais en aucun cas il ne s'agit de cours particuliers.

Il est bon de noter que l'étude accueille environ 30 enfants, venant de 2 écoles différentes, de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, avec des devoirs et des leçons différents et avec des besoins et des difficultés différents.

- Pour les enfants qui perturberaient l'étude par des bavardages ou autre :

Première remarque notée au journal de classe pour en avertir les parents (note à signer par ces derniers)

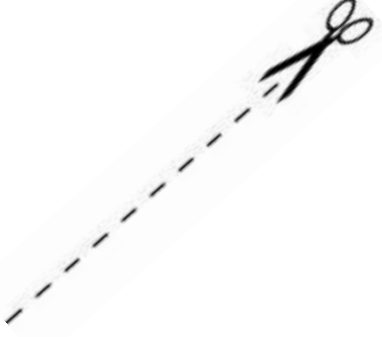
Deuxième remarque : rencontre avec les parents pour discuter du problème.

Troisième remarque : exclusion de l'étude sans recours possible.

Il est demandé aux parents de respecter le travail des enfants et de l'adulte qui les accompagne, en ne venant pas perturber l'étude. Si cela devait se produire et /ou se répéter trop souvent, la décision d'exclure votre enfant de l'étude, pourrait être prise sans recours possible.

Pour les cas exceptionnels, il est impératif que vous demandiez à la responsable ou à une accueillante d'aller chercher votre enfant elle-même.





ETUDE DIRIGEE
INSCRIPTION



Si vous avez besoin d'une étude pour votre (vos) enfant(s), merci de remplir ce document avec attention après avoir pris connaissance du règlement de l'étude ci-joint et de le retourner à l'administration communale sous 8 jours.

Je soussigné(e) père, mère (biffer la mention inutile) de l'enfant ou des enfants, inscrits :

.....

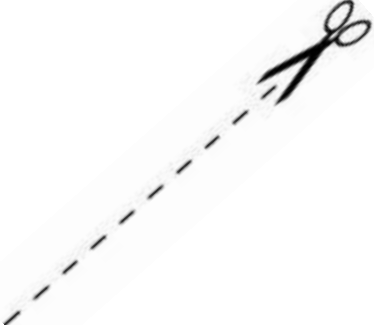
} NOM+PRENOM

à l'étude dirigée de 16h à 17h que cela soit régulier ou non.

Je m'engage à respecter le règlement de l'étude et à venir chercher mon(mes) enfant(s) à partir de 17h.

Fait à, le.....
 Nom + Prénom du parent.....

Signature :



Province de LIEGE
—
Arrondissement de WAREMME
—
COMMUNE DE



WASSEIGES
N° postal 4219
—
Tél. 081 / 85 54 80
Fax 081 / 85 62 33

* À compléter

DECHARGE PARENTALE (à partir de 15h45)

Je soussigné(e) :

* Père, mère, tuteur, détenteur(trice) de l'autorité parentale et du droit de garde, autorise mon (mes) enfant(s) :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Prénom :

Prénom :



À rentrer seul (e) au domicile

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant sera sous mon entière responsabilité dès qu'il aura quitté le site du P'Tit 4 Heures et que la commune de Wasseiges décline toute responsabilité dès que les parents autorisent leur(s) enfant(s) à rentrer seul.

Fait à le

Signature

